



Compte-rendu de réunion
Concertation sur les dragages en estuaire de Vilaine :
bilan et perspectives
à l'IAV le 14 octobre 2014

Présents :

- Jean-Pierre ALLENOU, Ifremer
- Bernard AUDRAN, Maire Ambon
- Dominique BLANCHARD, CRC Bretagne Sud
- Gérard BOZEC, APPAC
- Jean-Claude BAUDRAIS, Maire Pénestin
- Christophe DANQUERQUE, IAV
- Michèle DEPREUX, Adjointe Mairie Camoël
- Véronique KEDZIERSKI, Adjointe Mairie Damgan
- Lionel NICOLAS, agriculteur Billiers
- Christophe PORCHER, Président Syndicat mytilicole de Pénestin
- James PORCHER, CRC Bretagne Sud
- Frédérique ROGER-BUYS, DDTM 56 SENB
- Flore SALAÜN, IAV

Ordre du jour :

Cette réunion a été organisée dans le cadre de la révision du dossier loi sur l'eau des dragages en estuaire de la Vilaine. L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Bilan des dragages effectués en estuaire de Vilaine depuis 2005 : volumes et suivi environnementaux
- 2- Définition des besoins futurs pour les dragages en estuaire de Vilaine : tour de table

1. BILAN DES DRAGAGES EFFECTUES DANS L'ESTUAIRE

a) *Localisation et modalités des dragages*

Les dragages sont effectués depuis 2006 dans l'estuaire de la Vilaine dans le cadre de la déclaration du L214-1 du Code de l'Environnement - récépissé de dépôt du 06/05/2005. Ils sont effectués d'octobre à mars, chaque année, au jusant, pour les coefficients supérieurs à 70.

Les sites dragués sont repérés sur la carte ci-dessous :



La saison de dragage est réalisée sur environ 13 semaines réparties globalement de la façon suivante : 8-9 semaines à Tréguier, 2 semaines à Camoël, 1-2 semaines aval écluse en fin de saison, 1/2 semaine à Tréhudal.

Depuis 2013, suite à la demande des professionnels de Tréguier, des dragages estivaux ont été réalisés à Tréguier :

- Début juillet en 2013
- Début juillet et fin août en 2014

Les différents dragages ont été présentés, les animations bathymétriques correspondantes sont visibles sur le support de présentation joint à ce compte-rendu.

b) *Volumes dragués*

Les volumes dragués pendant la période hivernale sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	2009-2010	2011-2012	2012-2013
Tréhiguier	24 000 m3	24 000 m3	30 000 m3
Vieille Roche	-	11 000 m3	24 000 m3

Les conditions hydrométéorologiques influencent directement les calculs des volumes dragués. Ces volumes doivent être rapportés aux deux millions de m3 qui circulent dans l'estuaire au gré des conditions de vent, de débit et de marée.

Les calculs de volumes ne peuvent être réalisés pour l'aval de l'écluse comme pour Tréhiguier ou Vieille-Roche. Le dragage est réalisé à cet endroit fin mars alors que la bathymétrie pré-travaux est réalisée au mois de septembre de l'année n-1.

Les volumes dragués pendant la période estivale à Tréhiguier sont compris entre 3 500 et 5 000 m3 à chaque dragage.

c) *Suivis environnementaux*

Des suivis environnementaux sont menés depuis le début des dragages. Ils sont effectués par Ifremer, en partenariat avec les mytiliculteurs pour la collecte des moules.

Des suivis complémentaires sont été menés par l'Ifremer et l'IAV lors des dragages expérimentaux réalisés à Tréhiguier lors des étés 2013 et 2014.

Tous les suivis menés ne permettent pas de mettre en évidence un impact des travaux de dragage sur la contamination microbiologique et chimique des moules. On note, par ailleurs, que l'évolution de la turbidité dans les eaux de l'estuaire est principalement liée aux courants de marée (cf graphique ci-dessous).

Les travaux, réalisés entre 7h30 et 13h30 le 25 juin, ne semblent pas avoir d'impact sur l'évolution des turbidités au niveau de la bouée aval.

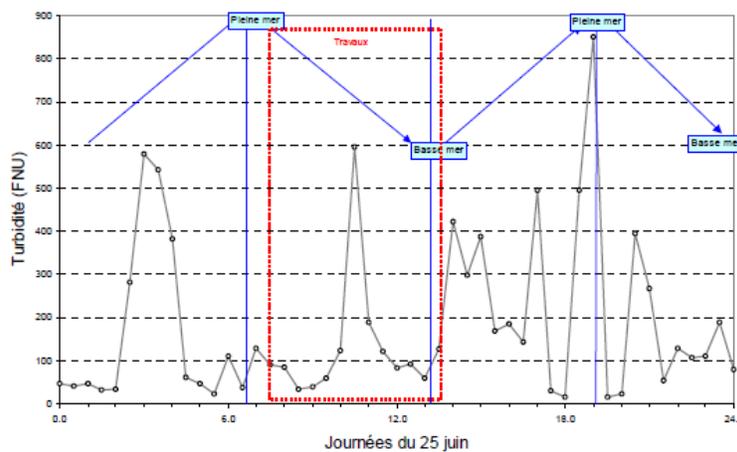


Figure 20 : évolution de la turbidité sur la station aval le 25 juin

2. RECENSEMENT DES BESOINS A VENIR POUR LES DRAGAGES EN ESTUAIRE

Un tour de table a été réalisé pour travailler sur les besoins de dragages en estuaire à faire apparaître dans le prochain dossier loi sur l'eau.

Il a été convenu qu'il était toujours nécessaire de maintenir les dragages pendant les vives eaux, au jusant, car dans ces conditions, la turbidité naturelle est déjà importante. Ainsi, l'impact des dragages est minimisé.

a) Les chantiers existants

Il a été convenu que les chantiers existants devaient être maintenus, c'est-à-dire :

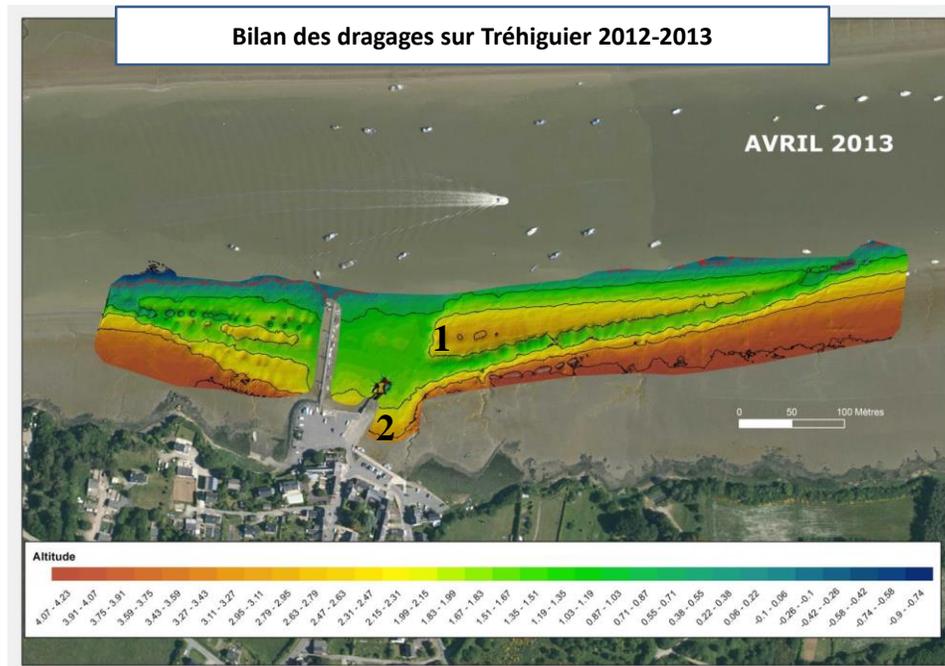
1. **Port de Tréhiguier** : les dragages sont réalisés pour maintenir l'accès au port, en particulier à la cale de mise à l'eau et au poste à gasoil. Les dragages réalisés actuellement pendant la période hivernale, entre octobre et mars sont satisfaisants. Suite aux dragages expérimentaux réalisés lors des étés 2013 et 2014, il est demandé de réaliser des dragages d'entretien en complément de la période hivernale pendant le reste de l'année. Le planning pourrait être le suivant :

- 1 semaine par mois fin juin, fin juillet, fin août et fin septembre
- ou 2 jours par mois d'avril à septembre.

Les deux scénarios s'expliquent par le fait que les mytiliculteurs ne souhaitent pas de dragages pendant les mois d'avril et mai. Etant donné les faibles impacts des dragages à l'aval, cette « interdiction » pourrait être revue. **Christophe Porcher soumet la question au syndicat mytilicole et transmet la réponse à l'IAV.**

Il est par ailleurs demandé d'enlever la partie aval de la butte qui est au nord du chenal créé pour faire un courant vers la cale (1 sur la carte ci-dessous), et d'élargir l'accès au quai de débarquement (2 sur la carte ci-dessous). Le problème de corps-morts gênant les dragages a été discuté et sera débattu en Conseil Portuaire afin de les enlever.

La pertinence de draguer la cale à l'aval du ponton a été discutée en séance. Il a été convenu que les usages étaient très faibles et qu'il n'y avait pas de besoin de dragages à cet endroit.

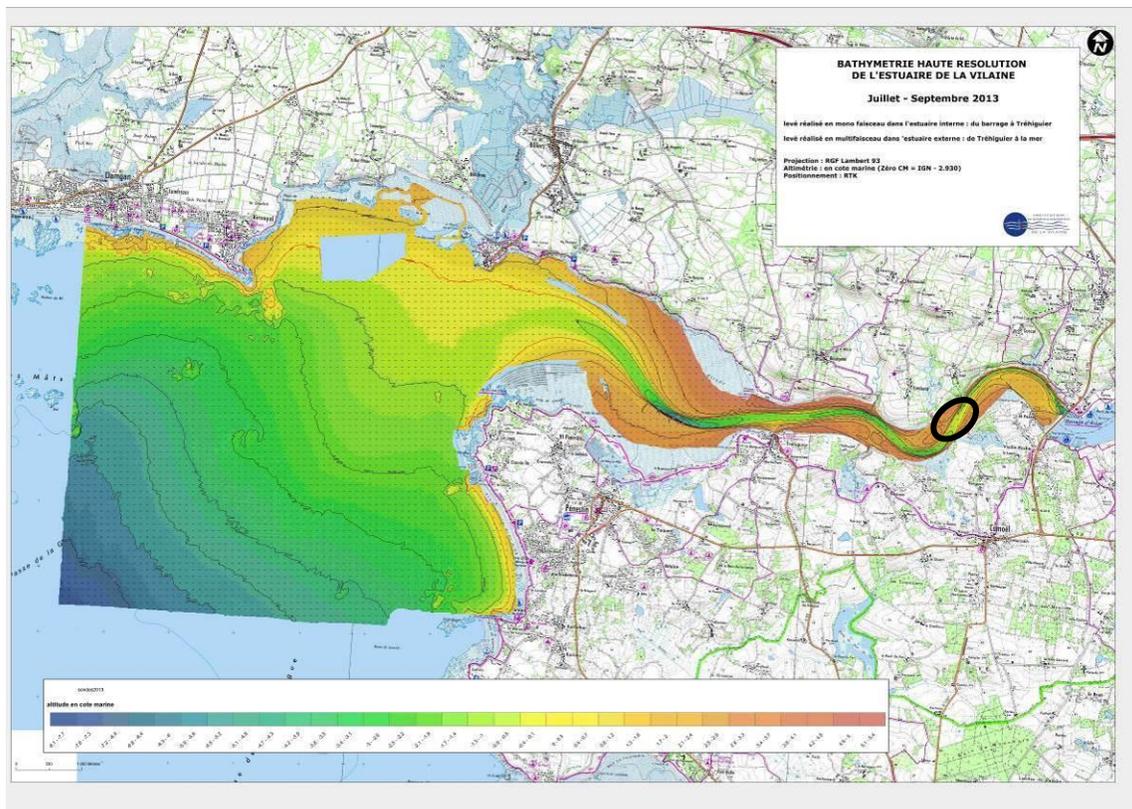


2. **Aval de l'écluse** : les dragages sont réalisés pour enlever la bosse de vase qui peut se former à l'aval de l'écluse et empêcher une sortie fluide des bateaux de l'écluse. Pas de demande complémentaire par rapport à ce qui est réalisé aujourd'hui.
3. **Port de Camoël** : dragages à conserver, de la même façon que celle qui a été réalisée jusqu'à présent. Ces dragages ont fait l'objet de discussions en séance car le port est de façon globale très envasé. Les deux chenaux dragués pour maintenir l'accès à la cale sont utilisés mais ils le sont (et le seront vraisemblablement) de moins en moins car les niveaux d'eau dans le port sont faibles dans tout le port de Camoël et ne permettent de sortir que peu de temps. **Mme Depreux, adjointe à Camoël, transmettra à l'IAV les coordonnées de quelques plaisanciers pour vérifier leurs besoins.**
4. **Chenal d'accès au port à sec de Tréhudal** : les dragages réalisés seront maintenus. Ils ne font aujourd'hui pas partie du dossier de dragages actuel, car ils ne sont réalisés que sur 2 jours. Il sera tout de même nécessaire de les inscrire au prochain dossier.

b) Les nouveaux chantiers

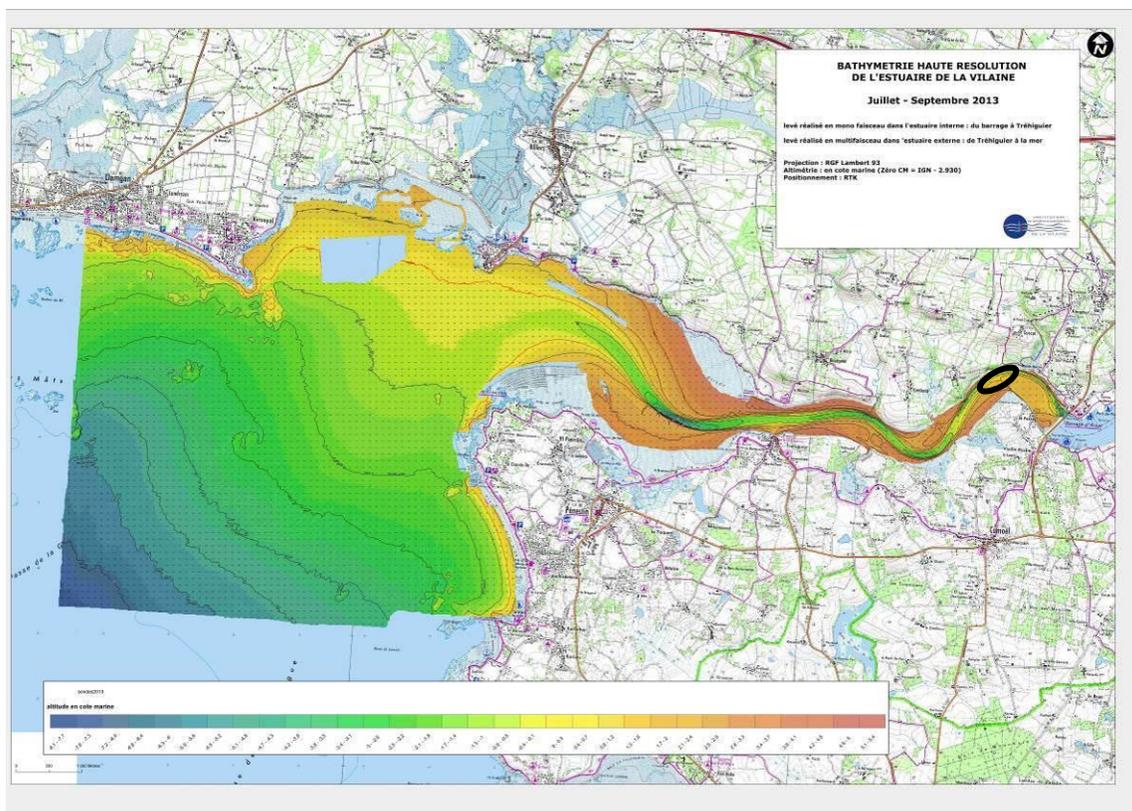
Des discussions ont également porté sur la possibilité de créer de nouveaux chantiers de dragages :

1. **« Bosse » dans le chenal interne** : une sorte de bosse apparaît dans le chenal interne avec une remontée des fonds (cf carte ci-dessous). L'IAV a proposé de draguer à cet endroit afin de maintenir les fonds du chenal à la même cote. La proposition n'a pas été retenue car cette bosse ne semble pas gêner la navigation.



2. **Chenal entre les bouées « Broel 1 » et « Broel 3 »** : l'IAV a proposé d'élargir le chenal aux alentours des bouées « Broel 1 » et « Broel 3 » pour faciliter la navigation à cet endroit et limiter les échouages (cf carte ci-dessous). Après discussion, cette proposition n'a pas été retenue, car elle ne semblait pas pertinente par rapport au besoin qui porte surtout sur l'amélioration du balisage en aval de ces bouées pour bien marquer le chenal. Le problème d'échouage est d'abord lié à un manque de balisage.

Une étude menée en 2013 montre, qu'en effet, il manque une bouée tribord entre la bouée tribord « Broel 1 » et la bouée babord « Kerdauid 4 ». Les premiers coûts de mise en place et de maintenance d'une bouée sont relativement élevés. Il faudra discuter des éventuels financeurs pour cette bouée. En attendant, une alternative pourrait être de mettre en place un amer à terre sur la rive droite. La faisabilité technique, réglementaire et juridique devra avant tout être vérifiée.

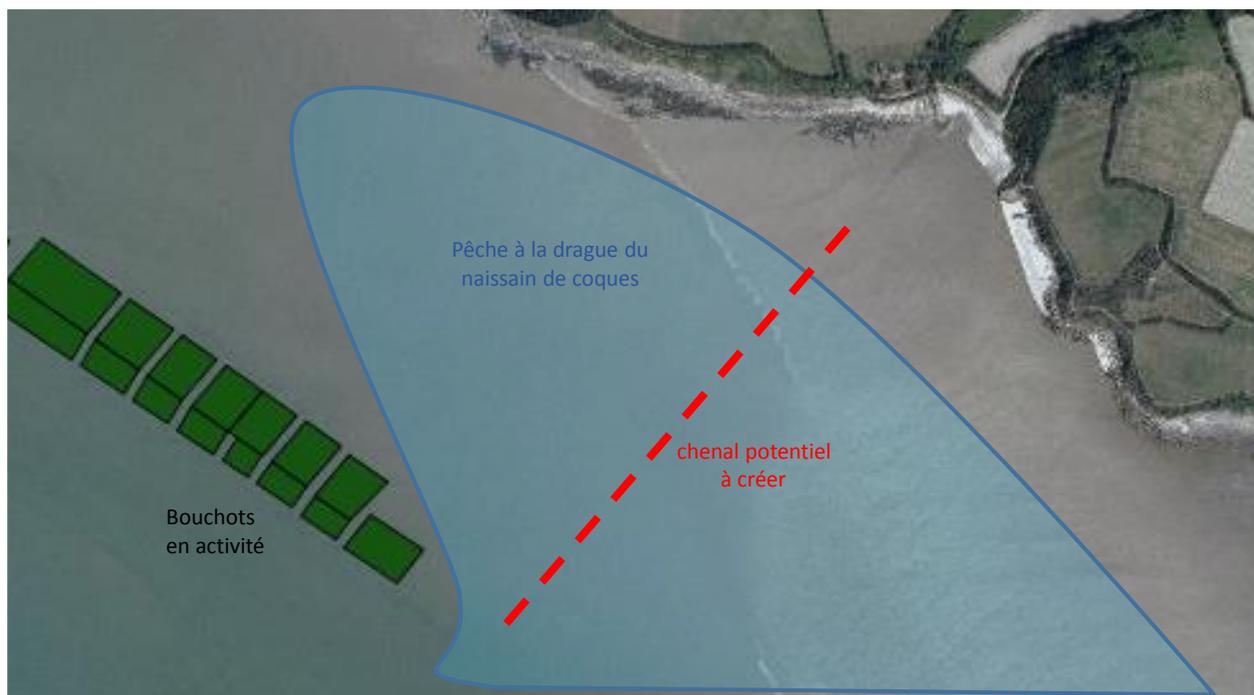


Le problème pour répondre à cette demande concerne les usages qui existent à proximité immédiate du chenal potentiel à créer : les bouchots situés juste à l'aval et la pêche à la drague du naissain de coques sur la vase du Strado (cf carte ci-dessous réalisée suite à la réunion pour bien localiser les usages). Des dragages à cet endroit pourraient avoir des impacts sur ces deux usages.

Des discussions ont porté sur les enrochements réalisés à l'aval de l'ouvrage, qui pourraient éventuellement piéger les sédiments. Il pourrait être intéressant de faire expertiser l'ouvrage pour vérifier son impact sur les volumes importants de sédiments déposés à l'aval de l'ouvrage.

Il semble par ailleurs difficile de proposer une expérimentation car il n'est pas possible de prendre de risque sur le naissain de coques, d'autant plus que le gisement de palourdes de l'autre côté de l'estuaire est pour le moment arrêté. En l'état, étant donné l'emplacement potentiel des dragages demandés, il semble difficile de répondre à la demande de dragage des vases en aval de l'étier, de par les risques encourus par les autres usages à proximité immédiate.

Il sera néanmoins demandé d'échantillonner ce site dans le cadre du dossier réglementaire afin de connaître la granulométrie et la qualité des sédiments présents.



Par ailleurs, il a été demandé de ne pas limiter de façon stricte comme dans le premier dossier de déclaration les dates de dragages, mais plutôt de définir les conditions et modalités de dragages. Cela permettrait d'apporter de la souplesse et de la flexibilité aux dragages en fonction des besoins, des conditions hydrométéorologiques et de l'avancement des différents chantiers. Leurs mises en œuvre effectives annuelles seraient validées en Comité d'estuaire avant chaque début de saison de dragages.

3. SUITE DES TRAVAUX

Les travaux à mener sont les suivants :

- Etude de la faisabilité des dragages demandés
- Echantillonnage des sites à draguer pour vérifier la qualité des sédiments
- Travail à mener sur les modalités de suivis expérimentaux
- Rédaction du dossier de déclaration pour débiter en octobre 2015 (en fonction du planning d'échantillonnage)

La qualité des sédiments et les volumes des sédiments à draguer détermineront le niveau du dossier à déposer : soit déclaration, soit autorisation. A ce titre, il est important de noter que de la collecte d'huîtres est réalisée juste en aval du port de Tréhiguier.